



POINT FORT

Vivre la culture urbaine

focus 4/18
juin



Isabelle Chassot
Directrice de l'Office fédéral
de la culture OFC.

Les villes jouent un rôle important pour la culture, et la culture joue un rôle important pour les villes: voilà comment on pourrait décrire en quelques mots l'interaction entre l'urbanité et le domaine politique de la culture.

Le rôle important des villes pour la culture se manifeste p. ex. dans la promotion et le financement de créations culturelles professionnelles et d'institutions et infrastructures culturelles, dans le renforcement de la participation culturelle et de l'accès d'une large part de la population à une offre culturelle diversifiée. Sur les 2,9 milliards de francs dépensés par les collectivités publiques chaque année pour la culture, presque 50 % proviennent des budgets des communes, sachant que les villes assument la majeure de ces dépenses culturelles. Avec leurs dépenses culturelles par habitant, les grandes villes suisses peuvent rivaliser sans peine avec les métropoles culturelles internationales. La vie culturelle riche et l'offre culturelle attrayante des villes suisses a non seulement des effets au niveau local, mais aussi un rayonnement dans les agglomérations, les cantons voisins ainsi qu'aux plans national et international.

Les villes attirent toujours plus de gens. Aujourd'hui, près de 50 % de la population

suisse vit déjà dans des villes. La population urbaine est plus jeune et plus hétérogène que la moyenne. Plus que d'autres encore, les villes ont à relever les défis résultant de la mondialisation, de la croissance démographique et de l'hétérogénéité de la société. Elles sont le verre grossissant et le moteur des évolutions sociétales, politiques et économiques. La culture, l'art, la participation culturelle et les processus créatifs contribuent à développer la société urbaine, renforcer la cohésion sociale, aménager l'espace de vie commun – et ainsi à relever les défis d'une société diverse. L'art et la culture créent des espaces qui suscitent les rencontres et au sein desquels la complexité de la vie sociale devient palpable. Elles créent toutes sortes d'occasions de se croiser et d'échanger.

La culture augmente la qualité de vie, la prospérité économique et l'attractivité touristique des villes. Il nous suffit de songer à l'influence de la culture architecturale sur la qualité de notre logement et de notre travail, à la multiplication des emplois, des entreprises et du chiffre d'affaires générés par l'économie culturelle et créative. Et le Monitoring du Tourisme Suisse, qui vient tout juste d'être publié, montre que les attractions historiques et culturelles sont l'activité favorite de tous les touristes citadins en Suisse. La culture donne donc à la vie citadine des impulsions importantes. C'est ainsi que se boucle la boucle des interactions fructueuses – qui naturellement continue à passer par une implication forte des villes en matière de culture.

Chère lectrice, cher lecteur,

Qu'est-ce que la culture urbaine, et dans quelle mesure se distingue-t-elle des autres «cultures»? Du reste, existe-t-elle vraiment, cette culture urbaine caractéristique? C'est sur cette question et bien d'autres que se penche non seulement le présent numéro de «focus», mais la Journée des villes, l'assemblée générale de l'Union des villes suisses, qui aura lieu fin août 2018 à Soleure.

Avec son offre culturelle multiple, Soleure n'est certes pas une exception. À l'échelle nationale, près de la moitié des dépenses culturelles se font au niveau communal. La culture subventionnée coûte de l'argent, mais elle est aussi source de création de valeur. La culture est par exemple un moteur important du tourisme urbain. La culture apporte en outre une contribution indispensable à l'intégration et à la participation de l'ensemble de la population. Elle façonne le visage et l'identité d'une ville.

En vous souhaitant bonne lecture!

Sommaire

Point fort	1
Interview	2
Le thème	3
Session et procédures de consultation	4
L'UVS dans la ligne de mire	5
Agenda	6

I. Chassot

INTERVIEW

«La politique ne doit pas limiter la liberté culturelle»



Kurt Fluri
Maire de Soleure

Kurt Fluri, né en 1955 à Soleure, est marié et père de cinq enfants. Après des études de droit aux universités de Berne et de Bâle et un brevet d'avocat et de notaire, il a eu pendant neuf ans son propre cabinet d'avocats à Soleure. Il a commencé sa carrière politique au conseil communal de Soleure et au parlement cantonal de Soleure. Il a été élu maire de Soleure en 1993. Dix ans plus tard, il est entré au Conseil national sous les couleurs du PLR. Kurt Fluri est en outre président de l'Union des villes suisses depuis 2013.

Avec près de 17 000 habitant-e-s, Soleure fait figure de petite ville. En matière de culture, elle n'a toutefois rien à envier aux grandes. Comment y parvient-elle?

En termes de dépenses culturelles par habitant, la ville de Soleure se place avec les villes de Genève, Bâle, Lucerne et Bienne dans le peloton de tête des villes suisses. Ces dépenses représentent actuellement 12 % du total des dépenses annuelles. Les principaux postes de dépenses sont la fondation «Théâtre et Orchestre de Bienne et de Soleure» – il s'agit certes du plus petit, mais en même temps aussi de l'unique théâtre professionnel bilingue de Suisse couvrant trois domaines –, les musées municipaux, notre participation à la Bibliothèque centrale (bibliothèque cantonale), le centre de rencontre de l'Ancien hôpital ainsi qu'un grand nombre d'engagements financiers en faveur d'institutions et de manifestations culturelles, telles que les Journées cinématographiques de Soleure et les Journées littéraires de Soleure, concerts, expositions, etc.

Ce profond enracinement de la culture dans notre ville a peut-être aussi des raisons historiques: les jésuites pratiquaient déjà des activités culturelles dans leur gymnase. Par la suite, ce furent les émissaires français qui résidèrent entre 1530 et 1792 à Soleure («Cité des ambassadeurs») pour pouvoir y recruter des mercenaires et apportaient à l'époque beaucoup de culture à la petite ville.

Une vie culturelle riche forte d'un rayon-

nement national a par ailleurs des effets sur l'économie nationale. En dépit des répercussions positives sur la restauration et l'hôtellerie, la culture est une valeur qu'il convient d'entretenir pour elle-même. C'est pour cela que depuis de nombreuses années, les dépenses culturelles élevées n'ont jamais été fondamentalement remises en cause, même dans les périodes financièrement difficiles.

Que doit faire la politique pour l'épanouissement d'une culture vivante?

La politique a pour mission d'offrir à la culture les conditions-cadres financières nécessaires, mais aussi de mettre à la disposition des institutions culturelles municipales l'infrastructure indispensable en termes d'espace et de bâtiments. Sur le plan des contenus, la politique ne doit en revanche pas s'immiscer dans la culture. Nous ne voulons pas gérer la culture et n'avons donc pas de Service de la culture.

Quels sont les éléments auxquels Soleure attache une importance particulière en matière de promotion de la culture?

Il est particulièrement important que les créateurs culturels aient suffisamment de marge de manœuvre pour se développer librement. La politique ne doit pas limiter leur liberté culturelle. Ce principe doit aussi s'appliquer lorsque ces créateurs bénéficient du soutien d'aides publiques. La liberté artistique est tout autant appréciée des entreprises

culturelles municipales que des créateurs artistiques indépendants.

Quelle importance a la tradition dans la culture?

Les événements culturels représentant la culture populaire traditionnelle méritent également l'intérêt et bénéficient donc d'un soutien en conséquence. Mais plus que tout, nous avons de nombreuses institutions culturelles de tradition qui entretiennent une vie culturelle d'orientation avant-gardiste et apprécient la liberté artistique qui leur est accordée.

En tant que conseiller national, vous êtes coprésident du groupe parlementaire Culture. La culture urbaine se voit-elle accorder à l'échelon national le soutien dont elle a besoin?

Les deux messages culturels ont été deux grands pas en avant dans l'implication de la Confédération en matière de culture. Reste que la culture est encore toujours principalement assumée par les niveaux communal et cantonal.

À quoi ressemblera Soleure dans 20 ans?

La vie culturelle de Soleure sera dans 20 ans toujours autant marquée par de grandes institutions culturelles comme le théâtre et les musées municipaux, et, on peut l'espérer, toujours par les Journées cinématographiques et littéraires ainsi que par une scène culturelle indépendante riche et diverse.

THÈME

Les villes pour la culture – de la culture pour les villes

«La culture a besoin du soutien des pouvoirs publics.» C'est ainsi que commence la première des 12 thèses énoncées par la Conférence des villes en matière culturelle. En effet, les villes assument en Suisse un rôle prépondérant en matière de promotion culturelle. Cependant, la culture doit aussi répondre à des attentes croissantes.



Karin Christen

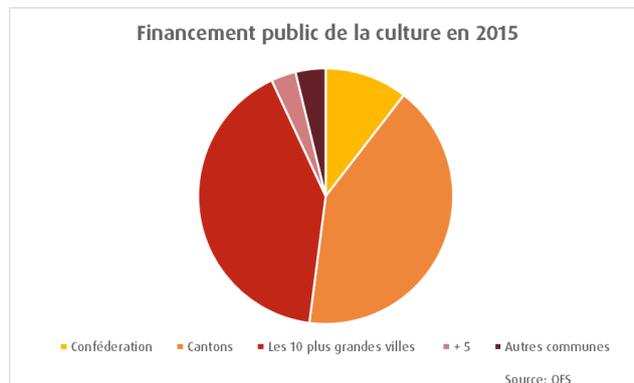
directrice de la Conférence des villes en matière culturelle et responsable politique culturelle de l'Union des villes suisses

Les villes – les villes-centres, mais aussi, et de plus en plus, les petites villes – considèrent la promotion culturelle comme une tâche centrale. La Ville de Berne prévoit dans son plan quadriennal une augmentation de 2,3 millions du crédit alloué à la promotion culturelle afin de soutenir ainsi entre autres la «culture des caves» et d'autres formes nouvelles de culture ainsi que des ateliers pour créateurs artistiques. Les électeurs et électrices municipaux ont récemment eux aussi exprimé leur attitude favorable à la culture: à Aarau, 60 % d'entre eux se sont déclarés en faveur d'un crédit d'un montant de 20 millions qui permettra à la Alte Reithalle d'être transformée en établissement culturel multifonctionnel. Quant aux électrices et électeurs genevois, ils se sont prononcés en mars une nouvelle fois contre des coupes budgétaires en matière de culture.

L'importance de la promotion culturelle se reflète aussi dans les statistiques de financement public de la culture: près de la moitié des dépenses culturelles se font au niveau communal. Le diagramme circulaire représentant la répartition du financement de la culture en Suisse est resté pratiquement inchangé depuis des années. De fait, depuis 2008, la part des villes et communes n'a oscillé qu'entre 48 et 51 %. En chiffres absolus, les dépenses communales n'ont en revanche cessé de croître. Si elles ne s'élevaient en 2008 qu'à encore 1,1 milliard de francs, elles atteignaient en 2015 déjà près de 1,4 milliard de francs, ce qui correspond à une hausse de presque 25 %.

«Si les dépenses culturelles communales s'élevaient en 2008 qu'à encore 1,1 milliard de francs, elles atteignaient en 2015 déjà près de 1,4 milliard de francs.»

Quelque 85 % des dépenses communales en matière de culture sont le fait des dix plus grandes villes – Zurich, Genève, Bâle, Lausanne, Berne, Winterthour, Lucerne, Saint-Gall, Lugano et Bienne. Si l'on considère les 15 villes présentant les plus importantes dépenses culturelles en 2015 (outre les dix plus grandes villes, il s'agit de La Chaux-de-Fonds, Soleure, Neuchâtel, Carouge et Aarau), cette proportion passe même à plus de 90 %. Si l'on se réfère aux dépenses faites sur l'ensemble de la Suisse, ces 15 villes assument 45 % du financement public de la culture.



Et quelle est la part des dépenses culturelles dans le total des dépenses des villes? Les dix plus grandes villes ont dépensé en 2015 en moyenne quelque 7 % de leurs fonds pour la culture, la ville de Genève dépassant largement cette moyenne avec 28 %. Par habitant, Bâle se range en tête de classement avec près de 2000 francs, suivie de Genève avec 1660 francs. Avec 1300 francs par habitant, la petite ville de Soleure, culturellement indissociable des Journées cinématographiques et littéraires, mérite une mention particulière. Zurich, la plus grande ville, a dépensé 440 francs par habitant pour la culture, mais ce chiffre est susceptible de baisser légèrement en 2018 en raison de la croissance démographique rapide.

En 2015, les fonds municipaux ont été alloués à égalité, à raison de 30 %, à la promotion culturelle générale (dépenses cultu-

relles touchant plusieurs domaines ou ne pouvant être rattachées à un domaine ou à une rubrique en particulier) et aux domaines des concerts et du théâtre. Les musées se sont vu allouer près de 20 % des fonds et les bibliothèques quelque 15 %. Sur les institutions culturelles subventionnées par les villes, beaucoup ont un rayonnement suprarégional. Comme l'a montré récemment une étude, une des conséquences de cela est qu'en matière de culture, c'est dans les grandes villes que les charges de centre ont tendance à être le plus élevées.

«La culture sous toutes ses formes et facettes façonne la vie des villes, donne aux villes leur caractère propre, sert à identification et intégration.»

Les villes et leur population dépensent des sommes conséquentes pour la culture – et bénéficient en retour d'une scène artistique et culturelle vivante, d'une offre culturelle attrayante et de nombreuses impulsions, d'une grande diversité et de beaucoup de divertissement. La culture sous toutes ses formes et facettes façonne la vie des

villes, donne aux villes leur caractère propre, sert à l'identification et à l'intégration. Mais la culture est aussi depuis longtemps devenue un facteur important dans la concurrence toujours plus rude entre les sites. En effet, une offre culturelle vaste et diversifiée attire les professionnels internationaux; les phares culturels, festivals et stars stimulent le tourisme urbain. Une étude réalisée en 2015 par la ville de Zurich montre que la culture est aussi un facteur économique important: cette étude conclut que la culture génère directement ou indirectement une création de valeur brute de 212 millions de francs et quelque 1360 emplois. Et il va de soi que le marketing a depuis longtemps découvert la culture pour l'image de la ville. Une politique culturelle circonspecte et durable est ainsi pour la ville un exercice d'équilibre entre les différentes attentes auxquelles la culture doit répondre.

POLITIQUE

Retour sur la session d'été

L'UVS a suivi avec grand intérêt le débat sur le Projet fiscal 17 (PF17) au Conseil des États. Celui-ci s'en est tenu aux propositions de sa Commission de l'économie.

Le Conseil des États lie PF17 et AVS

Le Conseil des États veut lier PF17 et assainissement de l'AVS. La Chambre haute a laissé tel quel le concept fondamental du projet fiscal et approuvé le projet par 35 voix contre 5 et 5 abstentions. Le projet est donc à présent transféré devant le Conseil national. Il est censé être débarrassé de ses divergences lors de la session d'automne (vous trouverez davantage d'informations sur le PF17 page 5 dans la rubrique «Pleins feux sur l'UVS»).

Bus longues distances: pas de «picorage»

Lors de la session de printemps, dans le cadre de la délibération sur le projet d'organisation de l'infrastructure ferroviaire, le Conseil national, étant parvenu à la conclusion que les autocars longues distances ne devaient pas représenter une concurrence essentielle pour le train, a donc renoncé à compléter le projet. Le Conseil des États porte quant à lui un jugement différent et demande que le projet soit complété par une disposition empêchant que les cars ne pratiquent le «picorage» au détriment du trafic régional. Le projet est donc à présent renvoyé avec ces divergences devant le Conseil national. Le Conseil des États s'est par ailleurs prononcé contre un plan national de terminaux de bus. Le Conseil national avait critiqué le fait que les entreprises privées de

transport par autocars n'ont pratiquement pas d'infrastructures d'arrêt dans les villes, arguant que l'autorisation des autocars grandes lignes nationaux aggravait le problème, raison pour laquelle la Confédération devait à son avis se charger de la coordination. Selon la Chambre haute, le problème doit toutefois être résolu à l'échelon cantonal et communal. Elle a rejeté la motion, qui est ainsi liquidée.

Recyclage des appareils électroniques

Le Conseil national a emboîté le pas au Conseil des États et décidé qu'un nouveau système de financement du recyclage des appareils électriques et électroniques était nécessaire. Il a approuvé sous une forme modifiée une motion correspondante envoyée par le Conseil des États. Le Conseil national souhaite formuler le texte de la motion de manière plus ouverte: la Confédération doit étudier diverses solutions, pas uniquement celles relevant de la taxe d'élimination obligatoire. La motion est renvoyée devant le Conseil des États.

La réforme des PC n'avance pas

Les conseils ont toujours de grandes divergences en ce qui concerne la réforme des prestations complémentaires (PC). Lors des débats sur le projet, le Conseil des États n'a cédé que sur quelques rares points et a refusé d'approuver de nombreuses décisions du Conseil national pour des raisons tenant à la politique sociale. On a pu clarifier le fait que les personnes désireuses de se mettre à leur compte continueront à pouvoir bénéficier d'un

versement de capital dans le deuxième pilier. L'UVS se félicite que le Conseil des États envisage d'assouplir la conception de la réforme, tout en déplorant profondément qu'elle ne prévoie pas de règles plus strictes pour le versement de capital. Le projet est à présent renvoyé au Conseil national.

Plus de fonds pour l'accueil extrafamilial

Le Conseil national a approuvé contre la volonté du PLR et de l'UDC une prolongation du programme d'impulsion pour l'accueil extrafamilial des enfants. Avec 103 voix contre 89 et 3 abstentions, il s'est prononcé en faveur de la prolongation de quatre ans du programme qui arrivera à expiration en 2019 et a débloqué à cet effet 125 millions de francs de la Confédération. La question va au Conseil des États.

LMP: on réclame des critères plus stricts

Dans le cadre de la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), le Conseil national a tranché en faveur des entreprises suisses en décidant que l'on devait tenir compte du niveau de prix dans le pays d'un fournisseur étranger. Il a toutefois rejeté la limitation de l'accès au dossier d'appel d'offres, mesure contestée. De même, les entreprises publiques et les entreprises actives dans le domaine du service public ne doivent pas être soumises à la LMP. La révision est rendue nécessaire par l'accord de l'OMC sur les marchés publics (GPA). En même temps, les réglementations de la Confédération et des cantons seront harmonisées.

Procédures de consultation

De meilleures données électroniques sur les franchissements de frontière

La Confédération règle la reprise des directives de l'UE sur l'utilisation des bases de données communes au sein de l'espace Schengen. Grâce au nouveau système, le suivi et le contrôle des franchissements de frontière doivent être simplifiés, les nouveaux processus électroniques devront aussi à terme remplacer l'apposition de cachets sur les documents. L'Union des villes suisses se félicite de la modernisation du système, mais demande, en raison des retours reçus de la part de ses membres,

que les coûts éventuels de raccordement des systèmes aux autorités de police communales soient détaillés précisément et le cas échéant remboursés.

Une meilleure protection contre le bruit et le rayonnement laser

L'Union des villes suisses approuve les mesures prévues par l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant et le son (O-LR-NIS). L'Union des villes suisses considère notamment comme judicieuses et efficaces les réglementations applicables aux manifes-

tations avec rayonnement laser et sonore ainsi que l'interdiction des pointeurs laser à partir de la classe 1M. Cela augmente la protection de la population contre les nuisances sonores et le rayonnement laser dangereux pour la santé. Fort des expériences pratiques faites par les villes dans la gestion des manifestations, l'Union des villes suisses a toutefois proposé quelques précisions.

Autres consultations disponibles sous:
www.uniondesvilles.ch

ACTUALITES

L'UVS dans la ligne de mire

Projet fiscal 17: des pertes de recettes fiscales élevées



Le Conseil des États s'est penché en premier conseil sur le Projet fiscal 17 et a suivi les propositions de sa commission. En subordonnant la proposition à l'assainissement de l'AVS, il vise à faire aboutir la réforme de l'imposition des entreprises tout en soulageant la prévoyance vieillesse. L'UVS se félicite que le Conseil des États ait fait avancer ce projet rapidement et ait cherché une compensation. En entérinant la quote-part cantonale au produit de l'impôt fédéral direct et la Clause communale, le conseil a accédé au moins en partie aux revendications principales des villes. Par rapport au projet du Conseil fédéral, les charges des cantons, villes et communes sont toutefois augmentées de quelque 250 millions du fait de la baisse de l'imposition des dividendes dans les cantons. Or ces charges ne sont pas compensées par des ajustements du principe de l'apport de capital. De même, en décidant de porter la quote-part cantonale au produit de l'impôt fédéral direct à 21,2 %, la Confédération ne compense qu'une partie des pertes fiscales prévues. Par ailleurs, de l'avis de l'UVS, la Clause communale doit être formulée de manière plus contraignante. Reste néanmoins que l'orientation générale du PF17 est bonne.

www.uniondesvilles.ch

L'OIC devient l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC)



La révision des statuts de l'Union des villes suisses entraîne aussi des changements pour l'Organisation Infrastructures communales (OIC): elle devient désormais une section de l'Union des villes suisses sous forme d'une association juridiquement autonome. L'assemblée générale de l'OIC a donc transféré l'organisation spécialisée le 15 juin vers l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC) à partir de 2019. L'ASIC fournit comme par le passé des prestations aux membres de l'UVS et de l'Association des Communes Suisses. Ces deux associations de communes détiendront comme auparavant un siège au sein du comité de l'ASIC. L'équipe de direction et les cotisations des membres restent inchangées.

Un point de repère: le Projet de territoire Suisse fête ses cinq ans



Comment mettre à disposition des infrastructures performantes, densifier les quartiers de manière judicieuse et préserver les paysages ruraux? Depuis cinq ans, la Confédération, les cantons, villes et communes s'orientent pour leurs planifications sur le Projet de territoire Suisse. Comme le montre le rapport quinquennal sur l'état d'avancement de ce concept tripartite, le Projet est devenu un point de repère incontournable en matière d'aménagement du territoire. Ses objectifs et sa stratégie entraînent des échanges intenses entre les différents échelons de l'État et font aujourd'hui encore figure de repère pour l'aménagement durable du territoire. Voilà les conclusions auxquelles sont parvenues les organisations responsables du Projet de territoire, dont fait partie l'UVS. Lors d'une cérémonie d'anniversaire les représentantes et représentants issus de la politique, de la science et de la pratique sont revenus sur les avancées obtenues à ce jour.

www.uniondesvilles.ch

Les directeurs municipaux des affaires sociales débattent de l'aide sociale



L'aide sociale a relativement bien maîtrisé les défis de ces dernières années. C'est là l'un des résultats du colloque de printemps de l'Initiative des villes pour la politique sociale. À l'échelle nationale, le taux d'aide sociale est longtemps resté stable en dépit du ralentissement résultant de la crise financière et malgré une augmentation de l'immigration dans le domaine de l'asile. Pour les directeurs municipaux des affaires sociales, ceci démontre que de manière générale, les efforts consentis dans le domaine social portent leurs fruits. Le colloque a été l'occasion de comparer les effets de l'aide sociale avec les autres dispositifs sociaux tels que l'AC. Pour ce faire, on s'est appuyé sur les données recueillies par l'Office fédéral de la statistique. On a aussi lors de la conférence débattu en profondeur de l'avenir des besoins de base de l'aide sociale, dont le montant est remis en question dans certains cantons. Du point de vue de l'Initiative des villes, il n'y a pas de marge de manœuvre.

www.staedteinitiative.ch

Brèves

Prix d'innovation OIC pour Thoune

La ville de Thoune est la première lauréate du Prix d'innovation de l'Organisation Infrastructures communales. Elle se voit décerner cette distinction pour le véhicule électrique de collecte des déchets baptisé «Futuricum». Le projet a convaincu le jury par la manière dont il combine innovation technique, contribution à la protection du climat et rôle de pionnier. Avec ses plateformes numériques pour le traitement des demandes de permis de fouille, Pully et Morges ont également été nominés ainsi que la visite interactive des installations de traitement des déchets de Thurgovie. L'UVS les félicite!

www.infrastructures-communales.ch

Soutien pour les projets du PAN

La mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent a commencé. Les principales entités responsables de la réalisation sont les cantons, villes et communes. La Confédération soutient les projets concrets par un programme d'impulsion de cinq millions de francs sur les cinq années à venir. L'ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} juillet.

www.fedpol.admin.ch

Public viewing: une procédure simple

Le public viewing est du point de vue des droits d'auteur réalisable assez simplement en Suisse. Les droits de retransmission simultanée d'émissions de télévision sur grands écrans doivent exclusivement être demandés à la société de gestion SUISA. Le tarif en vigueur disparaîtra à la fin de l'année. Il doit toutefois être conservé pour cinq années supplémentaires, comme l'indique la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins DUN.

5000 lectrices et lecteurs

Les organisateurs de la première Journée suisse de la lecture à voix haute tirent un bilan positif: quelque 5000 petits et grands lecteurs et lectrices ont participé à l'opération dans toute la Suisse. Environ 45 000 enfants et jeunes ont pu en profiter.

www.journee-de-la-lecture.ch

Agenda

Union des villes suisses UVS

- 30/31 août 2018** **Journée des villes 2018** à Soleure
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch
- 30 octobre 2018** **Colloque d'automne Réseau Quartiers Vivants** à Berne
Informations: Julia Imfeld, téléphone 031 35 632 32, netzwerk@lebendige-quartiere.ch

Sections de l'Union des villes suisses

- 7 septembre 2018** **Colloque de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes «L'évolution démographique, un défi pour les finances communales»** à Berne
Informations: www.ksfd.ch
- 16 novembre 2018** **Conférence d'automne de l'Initiative des villes pour la politique sociale** à Sion
Informations: Katharina Rüegg, téléphone 052 267 59 57, info@staedteinitiative.ch

Divers

- 22 juin 2018** **3^{ème} Congrès national Santé et pauvreté** à Berne (patronage: UVS)
Informations: www.bfh.ch
- 21 septembre 2018** **Forum du logement d'utilité publique** à Bâle
Informations: www.forum-wohnen.ch
- 3 octobre 2018** **Symposium Gurten - Association suisse des géologues** à Berne (patronage: UVS)
Informations: www.chgeol.org
- 17 janvier 2019** **Save-the-Date - Promotion Santé Suisse: 20^{ème} Conférence nationale sur la promotion de la santé « Les villes et les communes au coeur de la santé »** (patronage: UVS)

Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Rédaction: Renate Amstutz, Barbara Brechbühl, Marius Beerli, Karin Christen, Nadja Huonder, Julia Imfeld, Carol Mauerhofer, Maja Münstermann, Martin Tschirren, Roman Widmer; traduction: proverb
Photos: Rolf Siegenthaler; page 1: B. Devènes; page 2: mäd; page 3: mäd.
Téléphone: 031 356 32 32, fax 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch
Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch